

Initiatives ministérielles

chons pas à exclure d'autres dépenses, mais nous voulons leur signaler clairement les domaines à privilégier.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C-95 qui vise à proroger la Loi sur le crédit agricole et à la remplacer par la Loi sur la Société du crédit agricole.

Le projet de loi prévoit des services financiers pour les entreprises agricoles qui veulent diversifier leurs activités à l'extérieur de l'exploitation agricole même. Cette mesure législative fixe les règles de fonctionnement de la Société du crédit agricole.

Le projet de loi est très différent de la loi qu'il remplace. Deux aspects me préoccupent. L'amendement proposé par le député d'Algoma éliminerait une de ces préoccupations. Il est précisé que le financement doit servir à des activités menées au Canada, mais il n'est pas dit que, pour être admissible aux fonds, il faut être citoyen canadien.

La nouvelle mesure législative permettra à la Société du crédit agricole de prêter à une entreprise située dans une région rurale mais à l'extérieur d'une exploitation agricole, à la condition que les intrants et les produits de la nouvelle société soient clairement reconnaissables. Il pourra s'agir de n'importe quoi.

Un amendement a été proposé pour préciser que le projet de loi vise les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales, et les entreprises petites et moyennes du secteur rural liées à l'agriculture. Le sous-amendement du député de Mackenzie visant à inclure les coopératives est aussi très positif.

Le projet de loi met la Société du crédit agricole et les banques à charte en situation de concurrence en raison des nouvelles dispositions de la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui prévoient des taux d'intérêt de 1,5 p. 100 supérieurs au taux préférentiel et des prêts maximaux de 250 000 \$. En examinant le projet de loi, on peut se demander s'il s'agit de la première étape de la privatisation de la Société du crédit agricole.

Nous admettons que certaines facettes de la mesure exigent un examen plus approfondi. Par exemple, des dispositions devraient prévoir la possibilité d'un prêt à une entreprise agricole pour l'exploitation d'une usine de nettoyage des semences, de transformation du bétail, d'abattage et de transformation de la volaille ou de production d'éthanol à petite échelle, pour les besoins d'un parc d'engraissement. Dans certaines régions du Canada, des établissements de ce genre rendraient certainement de grands avantages à la population locale.

Je dois souligner toutefois que de pareilles initiatives ne sont pas toujours couronnées de succès. Une entreprise locale de production de volaille a ouvert une usine de transformation dans le sud-ouest de l'Ontario, il y a quelques années. L'établissement, à la fine pointe de la technologie moderne, avait coûté 500 000 \$. Les entrepreneurs ont découvert, à leur grand désarroi, qu'ils ne parvenaient pas à s'établir sur le marché, sauf pour la vente aux particuliers avant la période des Fêtes. Ils ont subi d'énormes pertes et l'usine ne fonctionne plus que quelques semaines par année.

• (1100)

Le gouvernement semble s'entêter à prendre des petites mesures insignifiantes pour régler le grave problème qui terrasse actuellement l'agriculture au Canada. En fait, selon le nouveau président de la Fédération canadienne de l'agriculture, «Le gouvernement refuse de reconnaître qu'il y a un problème.»

Lors d'un rassemblement à Lucknow, en Ontario, le président de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario a déclaré ceci, et je cite: «Les agriculteurs sont inquiets et même très en colère.»

Tout récemment, le président du Bureau d'examen de l'endettement agricole de l'Ontario a affirmé qu'il craignait avoir fort à faire au printemps prochain. Un spécialiste des questions agricoles bien connu a dit, de son côté, que ce bureau n'était plus qu'une agence de recouvrement très spécialisée.

Dans le mémoire du comité de coordination de l'agriculture catholique romain soumis en février 1993, les évêques catholiques de la Saskatchewan ont déclaré ce qui suit, sauf erreur: «Dans le monde d'aujourd'hui, le système de l'agriculture ne vise plus principalement à produire des aliments de base. En effet, il sert de plus en plus les intérêts des transformateurs, des détaillants et des intermédiaires agro-alimentaires, à l'échelle tant nationale qu'internationale.»

Je constate que ce projet de loi ne fixe aucune limite supérieure quant au montant des prêts qui peuvent être consentis. J'espère que nous considérerons cette modification d'une façon positive afin que le gouvernement réoriente ses politiques vers les entreprises agricoles familiales. C'est grâce aux fermes familiales que notre pays affiche un des meilleurs bilans sur le plan de la production agricole, de l'efficacité, de la quantité et la qualité des produits mis à la disposition du public à des prix très raisonnables.

Je ne pense pas que le projet de loi va régler tous les problèmes de l'agriculture d'aujourd'hui. Ce dernier